

A retourner jusqu'au : 31 juillet

**Demande de subside
pour les structures d'accueil de la petite enfance du Gibloux**

Ecole maternelle / Atelier : _____ Nbre ½ jour

Date d'entrée : _____

Enfant	
Nom, prénom	_____
Date de naissance	_____
Adresse complète	_____ _____

Parents ou soutien légal	<u>Père</u>	<u>Mère</u>
Nom, prénom	_____	_____
Adresse complète	_____ _____ _____	_____ _____ _____
Tél. privé	_____	_____
Tél. professionnel	_____	_____
Signature	_____	_____

Par leur(s) signature(s) les parents ou soutien légal acceptent les tarifs de subventionnement des écoles maternelles – jardins d'enfants.

Prière de compléter le formulaire et de l'envoyer accompagné du questionnaire pour la détermination du tarif, rempli par l'employeur (un formulaire pour chaque membre du groupe familial exerçant une activité lucrative) à :

Commission du service des institutions d'accueil de la petite enfance du Gibloux :
Valérie Berchtold Clément, Imp. De la Côte 7, 1725 Posieux

Informations importantes:

- ❖ Le subside est accordé uniquement pour l'année qui précède l'entrée à l'école enfantine (Art.6 1b de la convention liant les écoles maternelles et l'Association des communes du Gibloux).
- ❖ Le ou les questionnaires pour la détermination du tarif doivent être joints à la demande.
- ❖ **Aucune subvention ne sera accordée aux demandes qui parviendront après le 31 juillet.**